

SENIOR

SAMEDI 7 MAI 2022

TOURNOI

Simple Dames & Hommes

Mixtes

Autorisé par la ligue des Pays de la Loire sous le n° :
Demande en cours



DIMANCHE 8 MAI 2022

TOURNOI

Doubles Dames & Hommes

ARBITRAGE

- Le juge-arbitre sera Guillaume TANTET assisté du juge-arbitre adjoint Annick PICHOT.
- Les matchs se déroulent en auto-arbitrage jusqu'en finale suivant les règles de la FFBAD, sauf indications particulières des juges-arbitre.
- Gestion par le logiciel BADNET.
- Les décisions des juges arbitres et des arbitres sont sans appel.



TABLEAUX

- SH, SD et DM le samedi ; DD et DH le dimanche.
- Série : de R4 à NC.
- Chaque joueur ne peut s'inscrire que dans un seul tableau par jour.
- Organisation par poules de 3 ou 4 avec 2 sortants en phases finales en élimination directe ou une poule unique de 5 à 7 joueurs.
- Début des matchs à 8h00.
- Le tournoi est ouvert aux joueurs de catégorie minimales, cadets, juniors, seniors, vétérans.
- Les joueurs seront placés dans les séries de leurs tableaux en fonction de leur classement au **29/04/2022**.
- Dans les tableaux Doubles Mixtes, Dames et Hommes, un maximum de 2 rangs d'écart et 8x les moyennes sera accepté.

VOLANTS

- Ils sont à la charge des joueurs, à part égale.
- Les matchs entre deux joueurs NC auront lieu en plastique (sauf accord des deux joueurs).
- Tous les autres matchs auront lieu en plumes.
- En cas de litige les volants officiels sont Yonex Aerosensa 20 en classé et Yonex Mavis 300 en NC.

DEROULEMENT

- Les joueurs auront 3 minutes de préparation après l'appel du match. Ce temps inclut le test des volants.
- Le tournoi se déroulera suivant les règles officielles de la FFBAD et du RGC (Règlement Général des Compétitions), sauf particularités énoncées dans le présent règlement particulier.
- Matchs en 2 sets gagnants de 21 points avec 2 points d'écart jusqu'à 30.
- Tout participant devra être en règle avec la FFBAD pour la saison 2021-2022 et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Il devra donc être en possession d'une pièce d'identité le jour du tournoi pour permettre aux organisateurs de vérifier ces informations.
- Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait.
- Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
- Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
- Tout volant touchant une partie de la structure du gymnase liée au plafond sera compté « faute » dans l'échange et « let » pour le premier service.
- Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'échéancier affiché.
- Le comité d'organisation se réserve le droit de compléter, de regrouper ou de modifier les tableaux en cas de nécessité (avec l'accord du juge arbitre).
- Le comité d'organisation limite le nombre d'inscrits par tableau. Les critères d'exclusion en cas d'atteinte de cette limite sont : ordre d'arrivée de l'inscription complète et/ou tirage au sort.
- Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBAD est exigée.
- Tout joueur désirent s'absenter de la salle où il joue doit en avertir le juge-arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
- Seul un représentant de club est autorisé à porter une réclamation au juge-arbitre.
- Le présent règlement sera affiché dans la salle.

- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
- Le comité d'organisation désignera un référent COVID-19. Il pourra amender certains points du règlement afin de tenir compte des conditions sanitaires particulières le jour du tournoi, en accord avec le Juge-Arbitre.

1/2

CARTON

- Le licencié qui reçoit un carton noir se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.

DOPAGE

- L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

FORFAIT ET FORMALITES

- Chaque participant retenu ayant déclaré un forfait après la date du tirage au sort **le 30 avril 2022**, devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en recommandé avec A.R à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.

SITUATION SANITAIRE – COVID-19

- L'application des recommandations et obligations sanitaires aux dates du tournois seront appliquées.
 - A ce jour (01 Mars 2022) :
 - L'accès au tournoi pour les joueurs ou accompagnants de plus de 12 ans, ne pourra se faire que sur présentation du pass sanitaire (-15 ans) ou vaccinal (+15 ans) défini par un des justificatifs suivants :
 - Un justificatif du statut vaccinal, attestant d'un schéma vaccinal complet de l'un des vaccins contre la Covid-19
 - un certificat de rétablissement de plus de 11 jours et dont la date d'expiration varie en fonction du statut vaccinal
 - un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination

Par ailleurs, l'ensemble des participants (bénévoles, joueurs, accompagnants,) seront tenus à respecter le protocole sanitaire en vigueur au moment du tournoi

Toute participation à ce tournoi implique l'adoption du présent règlement.

Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

La date limite d'inscription est fixée au 25/04/2022. Toute inscription reçue après cette date ne sera donc pas prise en compte.

Les droits d'engagement sont exigibles à l'inscription.

En cas de forfait après le tirage au sort (samedi 30 avril 2022), ils resteront acquis au comité d'organisation sauf sur présentation d'un justificatif.

En cas de surnombre d'inscriptions reçues et payées avant la date limite, priorité sera donnée à la date de réception du dossier complet (digital ou papier).

